



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**BENOIT CHARETTE REMET LA MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
À DEUX HÉROS DE L'OMBRE POUR LES PERSONNES APHASIQUES**

Saint-Eustache, le 21 décembre 2011 – Le député de Deux-Montagnes, Benoit Charette, a remis aujourd'hui la Médaille de l'Assemblée nationale à Mme Francine Lavallée et M. Vito Bucari, respectivement directrice et assistant de direction et chargé de projets pour le Groupe relève pour personnes aphasiques (GRPA).

Le député a souligné que ces deux personnes tiennent à bout de bras cet organisme qui vient en aide aux personnes aphasiques. « Non seulement elles se battent pour offrir des services d'une qualité hors du commun, mais elles se battent également pour mieux faire connaître cette maladie, encore méconnue. Ce sont des héros de l'ombre pour nombre de concitoyens et leurs familles », a-t-il précisé.

L'aphasie est un trouble de la communication (expression et compréhension) qui découle d'un AVC. La capacité motrice de l'individu et toute sa vie (familiale, sociale et professionnelle) peuvent aussi être affectées. Le GRPA a pour mission de favoriser, au moyen d'activités sociales, culturelles et éducatives adaptées aux besoins et capacités des personnes aphasiques du territoire qu'elle dessert, une meilleure réadaptation familiale et sociale de ses membres. L'organisme a des points de service à Lachute, Saint-Eustache et Mont-Laurier.

La Médaille de l'Assemblée nationale est à l'usage exclusif des parlementaires de l'Assemblée nationale. Elle est remise à des personnes de leur choix méritant une reconnaissance particulière. Elle est également offerte à des députés, autres élus ou personnalités comme cadeau officiel lors de missions de parlementaires de l'Assemblée nationale à l'extérieur du Québec ou à l'occasion d'accueils à l'Assemblée nationale. Elle est fabriquée en laiton, fini antique laqué. Elle est une reproduction de la médaille gravée par l'artiste Serge Santucci. L'avert représente une vue stylisée de l'Hôtel du Parlement. Le revers, qui illustre une effigie du premier orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, Jean-Antoine Panet, est une partie de la toile de Charles Huot Le Débat sur les langues qui ornent la salle de l'Assemblée nationale. L'inscription 1792 indique les débuts du parlementarisme québécois. Ses récipiendaires sont dûment enregistrés à l'Assemblée nationale, et ce, pour la postérité.

-30-

Renseignements : Benoit Charette
450 623-4963